



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-273

Déposé le : 24.06.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation

**Financement des infrastructures des EMS**

Texte déposé

Le Service de la santé publique a informé en automne 2013 les EMS vaudois conventionnés reconnus d'intérêt public de l'adaptation du taux de financement de leurs infrastructures par le canton.

S'appuyant sur le taux d'intérêt de référence publié par la Confédération, et fixé à 2% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013, le service de la santé publique a fixé à 2,85% de la valeur immobilière globale des EMS la redevance qui leur est versée par le canton depuis cette date.

Même dans cette période de taux hypothécaire historiquement bas, un taux de couverture de 2,85% est largement insuffisant pour financer la dette (amortissement et intérêts) et assurer l'entretien et le renouvellement à terme des infrastructures des EMS concernés.

Ce processus est certes conforme à la convention conclue dans le domaine, en 2009, entre le canton et les associations faitières de la branche sur la participation de l'Etat pour la mise à disposition par les EMS reconnus d'intérêt public de leurs biens immobiliers.

Mais cette convention, actuellement en cours de renégociation, ne correspond manifestement plus à son objectif déclaré qui est de financer de manière adéquate et convenable la mise à disposition des biens immobiliers par les EMS reconnus d'intérêt public.

Je pose les questions suivantes :

1. Quel est l'objectif poursuivi par l'Etat en fixant un taux de couverture aussi bas des investissements immobiliers des EMS conventionnés ? Le canton souhaite-t-il ainsi assurer à terme la mainmise de l'Etat sur l'ensemble des EMS ?
2. Le Département de la santé et de l'action sociale a-t-il l'intention de revoir le système

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

aujourd'hui en vigueur et pratiquer une politique qui tienne compte des réalités économiques des EMS concernés ?

3. Une telle politique ne serait-elle pas dans l'intérêt de l'Etat qui éviterait ainsi d'avoir à supporter à terme l'entier des investissements nécessaires pour répondre à l'augmentation des besoins en lits d'EMS ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Genton Jean-Marc


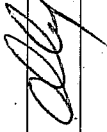

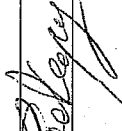
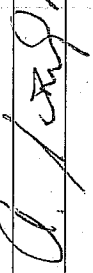
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :




Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques 	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Apothéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Collet Michel	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe 	Genton Jean-Marc 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Germain Philippe
Blanc Mathieu 	Creteigny Gérard	Glauser Alice
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence 	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard 	Crottaz Brigitte	Golaz Olivier
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grandjean Pierre
Bory Marc-André 	Debluè François	Grobéty Philippe
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory 	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Calpini Christa 	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne

## Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Kappeler Hans Rudolf 

Kernen Olivier

Kunze Christian 

Labouchère Catherine

Lachat Patricia

Luisier Christelle

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier

Manzini Pascale

Marion Axel

Mattenberger Nicolas

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel 

Meidem Martine

Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard 

Montangero Stéphane 

Mossi Michele

Neiryck Jacques

Neyroud Maurice

Nicolet Jacques

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Papilloud Anne 

Payot François

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pidoux Jean-Yves

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine

Randin Philippe

Rapaz Pierre-Yves

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Aliette

Rezzo Stéphane 

Richard Claire

Riesen Werner

Rochat Nicolas

Romano Myriam

Roulet Catherine

Roulet-Grin Pierrette 

Rubattel Denis

Ruch Daniel 

Rydlo Alexandre

Schaller Graziella

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Surer Jean-Marie 

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

Uffer Filip

Venezelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick

Vuillemin Philippe

Weber-Jobé Monique

Wehrli Laurent

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine 

Yersin Jean-Robert

Züger Eric